

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITE DE QUARTIER «CHARBONNIERE»

PDTP  
Service Proximité - 02 38 52 40 70  
accueil.ddtp@ville-saintjeandebroye.fr

**Date :** 6 avril 2022 à 18h00  
**Lieu :** Salles du Conseil municipal et Jean Moulin

**Présents :**

Madame le Maire  
Madame Brigitte JALLET, adjointe à l'aménagement du cadre de vie  
Monsieur Franck FRADIN, adjoint délégué aux quartiers, à l'agriculture et au patrimoine naturel et bâti  
Monsieur Jean-Claude MARINAULT, conseiller municipal délégué aux quartiers et aux travaux  
Le service proximité quartiers de la Ville  
Des membres du comité de quartier  
Des habitants du quartier

### Introduction – ouverture de la séance

Madame le Maire remercie l'ensemble des participants présents ce soir. Claudine Boucher, présidente du comité de quartier, remercie les personnes présentes ce soir et lance un appel à candidatures pour le renouvellement du bureau. Les membres du bureau se présentent à tour de rôle, ils sont au nombre de dix pour ce comité de quartier. F Fradin présente le diaporama. Jean-Claude Marinault expose les modifications apportées à la nouvelle charte de fonctionnement des comités de 2009, avec l'introduction d'un préambule indiquant la neutralité politique, religieuse et philosophique. Il rappelle l'intérêt des comités de quartier pour les habitants, les agents de la Ville et les élus. Le découpage des périmètres des comités n'est pas modifié. Il décrit l'administration des comités et les liens avec la municipalité. Les services de la Ville ont été réorganisés pour répondre au mieux aux demandes des habitants dans des délais raisonnables.

### Déroulé du diaporama

N° de Fiche	Lieux ou thèmes	Demandes – Propositions - Informations	Échanges
	Des rencontres ou présentations de projets 2021	L'assemblée générale du comité de quartier le 18 mai 2021	
		La participation du comité au Forum des associations le 5 septembre 2021	

		La participation du comité aux réunions du groupe de travail sur « les circulations douces »	
		L'invitation à la présentation de la création de la Zone Agricole Protégée le 20 octobre 2021	
		La balade urbaine inter-quartiers Charbonnière-Frédeville du samedi 4 décembre 2021	
		L'invitation à la présentation du projet finalisé du projet d'extension du parc des Longues Allées le 25 janvier 2022	
		La participation du comité au comité de sélection de la troisième édition du « budget participatif » le 3 mars 2022	
	Des réalisations dans le quartier	L'aménagement du carrefour rue du Coin Buffet – rue du Clos St François L'aménagement du carrefour rue du Coin Buffet- rue du Clos St François et la réfection du passage piéton au carrefour rue du Coin Buffet pour un coût de 44 783 €	Un riverain demande la taille de végétaux sur cette rue. Un contrôle sera réalisé
		rue du Coin Buffet et rue des Déportés La réfection des bandes « stop » et des passages piétons pour un coût de 2 840 €	
		74 rue de Charbonnière au niveau de la piste cyclable La mise en place de potelets au droit du numéro 74 pour un coût de 300 €	
		Clos de la Herse La mise en place d'une clôture au niveau du bassin du Clos de la Herse pour l'installation de moutons fin mars début avril 2022. Travaux Orléans Métropole pour un coût 12 365 €	Une riveraine trouve dommage de ne pas avoir été informée en amont de l'installation, de plus le grillage n'est pas très esthétique, l'utilisation de bois aurait été plus favorable.

			F Fradin précise que la gestion des bassins incombe à Orléans Métropole. Certains accueillent de l'éco-paturage. Les moutons seront prochainement installés dans le bassin du Clos de la Herse.
		<b>Rue des Bas Avaux</b> L'ajout de deux panneaux pour indiquer la vente de fruits d'un producteur pour un montant de 200 €	
		<b>L'opération « Je plante un arbre » déclinée dans le quartier</b> La plantation d'un chêne, rue Maurice Genevoix, le 23 mars 2022 à 10h	
		<b>L'opération « Je plante un arbre »</b> Le renouvellement de l'opération en direction des habitants avec la participation de la Ligue pour la Protection des Oiseaux le mercredi 30 mars 2022, place Georges Danton Coût de l'opération : 18 400€ Nombre de participants : 639 dont 52 agents de la collectivité.	F Fradin indique que l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture et l'environnement) était présent lors de cette opération pour délivrer des conseils de culture.
		<b>La mise en service de l'usine de décarbonatation</b> L'usine est en fonction depuis le 13 décembre 2021. Le calcaire présent aujourd'hui dans l'eau est à environ 19° français. Les concentrés sont déversés en Loire via une canalisation. Ce projet à 5,8 millions d'euros, financés par Saint-Jean de Braye et Orléans Métropole, est unique sur le territoire métropolitain. Une évolution du tarif de l'eau de l'ordre de 0,20 €/m³ pour financer le fonctionnement et la maintenance de l'usine est effective depuis le 1er janvier 2022 ce qui représente 25,32 € pour une consommation moyenne de 120 m³ d'un foyer	Madame le Maire précise qu'une inauguration, sous forme de « portes ouvertes », est envisagée au mois de juin. Cette visite permettra de comprendre le fonctionnement de l'usine et notamment le circuit emprunté par l'eau.
<b>Des projets dans le quartier et dans la Ville</b>		<b>La végétalisation de l'allée Frédéric Mistral</b>	F Fradin indique que le montant donné

		<p>Rencontre sur place avec les riverains et le comité de quartier Charbonnière est prévue le 26 avril 2022 à 17h30.</p> <p>Montant estimé : 24 474 €</p>	<p>concernera les travaux de voirie.</p>
		<p><b>Rue de Villeserin</b></p> <p>Réfection de la chaussée et des poutres de rive en lien avec la commune de Semoy pour un montant de 24175 € pour Saint-Jean de Braye</p>	<p>F Fradin précise que les travaux seront réalisés cette année si la commune de Semoy est en mesure de les financer pour sa partie.</p> <p>Un riverain attire l'attention des élus sur le passage d'engins agricoles sur cette voie. Il indique aussi la présence d'un local poubelle qui a été installé dans le quartier Villeserin à Semoy mais sur une parcelle de la commune de Saint-Jean de Braye plus précisément à l'arrière du stand de tir.</p>
		<p><b>Rue de Villeserin</b></p> <p>Création de chicanes en dur à la place des jardinières pour un montant de 4 750€</p>	<p>Les jardinières seront bien entendu réalisées une fois la chaussée refaite.</p>
		<p><b>Rue des 4 Vents</b></p> <p>La réfection d'une portion de chaussée dégradée entre la rue du Bignon et la rue de Villeserin pour un montant de 17 934 €</p>	
		<p><b>Rue Guy Marie Riobé</b></p> <p>La suppression des colonnes enterrées de la résidence Vallogis. La coordination est réalisée par Orléans Métropole.</p> <p>L'aménagement d'une aire de stockage close pour les bacs fin 2022 - début 2023 pour un coût de 10 000 € (à la charge du bailleur)</p>	<p>Pour information, une aire provisoire sera créée</p>
		<p><b>Rue du Clos Saint François</b></p> <p>La réfection des marquages et la réflexion sur la transformation des « cédez le passage » en « stop » pour un montant de 2 980 €</p>	

	<p><b>Rue Édouard Branly</b> La réfection des marquages entre le rond-point et l'avenue Denis Papin, pour un montant de 4 564 €</p>	
	<p><b>Abords du groupe scolaire Jacques Prévert</b> La mise en place d'une signalétique pour un montant de 500 €</p>	<p>Madame le Maire explique que cette signalétique sera complétée par des totems colorés ou par les « petits bonhommes » proposés par le comité dans le cadre du budget participatif</p> <p>Un riverain demande la mise en place de panneaux limitant la vitesse à « 30 km/h » près des écoles.</p> <p>F Fradin précise qu'un travail est en cours au niveau des écoles, comme par exemple aux abords de l'école P Langevin pour une « zone 30 » et rue du Pont Bordeaux pour une « zone 20 »</p> <p>Madame le Maire indique qu'un aménagement des voiries est nécessaire pour ralentir la vitesse des véhicules. Les potentiels excès de vitesse seront contrôlés dans le secteur</p>
	<p><b>Rue de Charbonnière</b> Le marquage du passage piétons face au numéro 224 pour un coût de 300 €</p>	
	<p><b>Rue du Petit Vomimbert</b> La reprise de la bordure angle de la rue du Petit Vomimbert et rue du Pot Vert pour un coût de 250 €</p>	
	<p><b>Rue de Charbonnière</b> La finalisation du passage piétons proche du rond-point avec la rue du Petit Vomimbert pour un coût de 150 €</p>	

	<p><b>Rues Robert Desnos et Paul Eluard</b> L'étude pour le rétrécissement des entrées de ces deux rues</p>	<p>L'objectif est de ralentir les véhicules aux entrées et sorties de ces rues.</p> <p>Un riverain demande la mise en sens unique de la rue Paul Eluard. Madame le Maire indique que rien n'est décidé et que les riverains seront concertés pour aménager ces rues.</p> <p>F Fradin précise qu'une rencontre sur place sera organisée. Une riveraine est favorable à la démarche d'étude car les modifications pourraient avoir un impact sur la circulation dans les autres rues</p> <p>Pour information, le passage piéton de la rue Paul Eluard sera terminé en même temps que les marquages de la rue Edouard Branly</p>
	<p><b>Rue Louis Pergaud et rue de Charbonnière</b> Les études pour la matérialisation de places de stationnement rue Louis Pergaud et rue de Charbonnière</p>	
	<p><b>Venelles dans le quartier</b> L'étude de la question de l'éclairage de certaines venelles dans le quartier</p>	<p>Madame le Maire précise que la question de l'éclairage devra être étudiée, quartier par quartier, afin de répondre de manière précise aux besoins.</p>
	<p><b>Rue de la Godde</b> La réfection de la chaussée. Travaux Orléans Métropole 2024</p>	
	<p><b>Rue du Petit Vomimbert</b> La réfection de la chaussée, travaux Orléans Métropole 2025</p>	<p>F Fradin indique que lors des réfections de voiries sont pris en compte : les stationnements, la circulation des cycles, le cheminement des piétons (un des deux trottoirs doit répondre aux normes d'accessibilité). Il y a, au préalable à tout aménagement, une rencontre permettant la concertation des riverains.</p> <p>Un riverain trouve dommage la dégradation des chaussées neuves par les travaux d'entreprises. Madame le Maire répond que la Ville tente de planifier au mieux les interventions des</p>

			<p>entreprises avec les chantiers de la Ville. Un travail est mené en lien avec Orléans Métropole afin que les travaux de voiries soient bien réalisés après les travaux d'urbanisation. La Ville reste vigilante sur ce point</p>
		<p><b>Le site de Miramion</b></p>	<p>F Fradin rappelle que le site a été acheté par la Ville en 2013. Une étude portant sur l'aménagement du site doit être réalisée par Orléans Métropole, qui en a la compétence. Cette dernière tarde, et ceci depuis deux ans, alors que les budgets ont été votés.</p> <p>Aussi, les élus souhaitent que la Ville reprenne la main pour avancer sur ce dossier (50% du montant de l'étude est financé par la Ville). La Ville choisira l'architecte, in fine, et souhaite aussi en assurer la gestion.</p> <p>La maison de maître et les dépendances sont propriétés de la Ville. L'étude nous aidera à définir l'activité future de la bâtisse. Pour information des travaux sont prévus sur la maison</p> <p>Une partie du site a été vendue pour la réalisation du lotissement qui est quasiment achevé, seul un petit immeuble de logements « intermédiaires », dont le permis est délivré, reste à construire.</p> <p>Une riveraine souhaite savoir si le projet de maison pour les seniors est toujours d'actualité dans la maison à rénover. B Jallet indique que le projet a été abandonné. Madame le Maire précise que la Ville n'est pas le porteur de ce projet, mais qu'elle est favorable à ce type de transformation. Un riverain signale avoir vu une annonce pour une construction individuelle pour cette habitation. La Ville vérifiera cette information auprès des services.</p> <p>Enfin, un parc et un jardin remarquables seront créés, ainsi qu'un parc public au Nord en accès libre.</p>

		<p><b>La création d'une Zone Agricole Protégée</b>  Superficie pour Saint-Jean de Braye : 165 hectares  Superficie pour Semoy : 160 hectares</p>	<p>Le principe de la création de cette ZAP est d'acter le fait que cette zone restera agricole. Cette zone ne sera pas constructible. Actuellement les constructions sont limitées en zone A ( Zone Agricole).</p> <p>Les communes de Semoy, de Saint-Jean de Braye ainsi qu'Orléans Métropole ont délibéré pour la création de cette dernière. La préfecture lancera une enquête publique fin octobre 2022 et l'arrêté préfectoral sera pris au 1<sup>er</sup> semestre 2023.</p> <p>Pour information, la future ZAP comptera 12 agriculteurs.</p> <p>Un habitant pense qu'il faut prendre en compte les friches agricoles car elles attirent les sangliers et favorisent multiplication de ces derniers.</p> <p>F Fradin indique que cette question a été remontée suite au rapport établi par la Chambre d'agriculture.</p>
		<p><b>La création du bassin de collecte des eaux pluviales et le ré-aménagement de la place Charles De Gaulle</b>  Le démarrage de travaux est prévu au 1er trimestre 2022 et la fin au printemps 2023.</p> <p>Un bassin de 2700 m<sup>2</sup> et d'une capacité de 2300 m<sup>3</sup> sera créé. Il permettra le stockage des eaux pluviales qui seront qui rejetées lentement dans le réseau (2 à 3 litres par seconde).</p> <p>La place sera végétalisée avec des espèces basses, des arbres prendront place au Nord, au niveau de l'espace de loisirs. Le parking situé derrière la salle des Fêtes sera agrandi. La rue Jean Zay sera requalifiée en 2024.</p>	<p>Un habitant attire l'attention des élus concernant les accès pour le déchargement de matériel lors de l'utilisation de la salle.</p>
		<p><b>L'extension du parc des Longues Allées</b>  Le projet d'extension de 5,7 hectares comprendra : l'extension du parking dont l'accès se fera depuis l'avenue Louis Joseph Soulas, 2500 m<sup>2</sup> de vignes, un verger de 2600m<sup>2</sup>, une plaine sportive, une aire de jeux en bois, une prairie réservée au pâturage et un rucher pédagogique</p>	<p>Un riverain se questionne au sujet du parcours des « foulées abraysiennes » qui passe d'habitude par le parc.</p> <p>Un membre du bureau souhaite savoir si un contact a été établi avec l'association «Croqueurs de Pommes» de Château-Renard.</p>



		seront créés. Des accès piétons seront réalisés depuis la rue de Malvoisine. Les travaux s'achèveront avec les plantations à l'automne. Les travaux s'élèvent à 790 000€.	F Fradin indique que des membres de cette association ont été associés au projet de verger.
		<b>Projet lauréat de la deuxième édition du budget participatif :</b> La distribution des graines de légumes anciens et aromatiques à l'issue de l'assemblée générale.	
		<b>La troisième édition du budget participatif</b> 77 propositions ont été déposées, le comité de sélection a retenu 28 propositions qui sont soumises aux votes. Il se déroulera du 20 mars au 30 avril, le vote papier sera possible cette année. Les lauréats seront annoncés au mois de mai. Le budget alloué est de 200 000 €.	Brigitte Jallet précise que dorénavant le budget participatif se déroulera tous les deux ans.
		<b>L'élaboration d'un schéma des circulations douces</b> Les comités de quartier et les associations participent à l'élaboration de l'état des lieux à l'aide de fiches et de plans. Des micro-trottoirs ont été réalisés par des stagiaires à la sortie des écoles, collèges et lycées. Les habitants seront concertés dans le bulletin municipal «Regards». Une centaine de fiches ont été collectées et seront analysées. Un plan d'action sera mis en œuvre sur plusieurs années. Un lien sera fait avec le plan vélo établi par la Métropole. Une restitution, à destination des habitants, est prévue en mai 2022.	Madame le Maire indique que la Ville souhaite établir son propre plan piéton et vélo qui donnera des distances en temps, d'un point à un autre de la commune, afin de privilégier ces types de déplacements. Il faudra aussi valoriser les multiples venelles abraysiennes. Par ailleurs, un travail sera mené afin d'identifier des circuits touristiques accessibles depuis « la Loire à vélo » sur différentes thématiques : industrie, biodiversité, tourisme (en plus du circuit Gaudier Brezka existant). Ce travail de valorisation du patrimoine abraysien sera réalisé en lien avec le Comité des sages. La Ville sera aussi force de propositions sur un plan vélo auprès de la Métropole.

	<p><b>La végétalisation de la Ville</b>  La plantation d'une micro-forêt</p> <p>Lancement de la concertation pour le parc urbain en centre-ville en lien avec la requalification du secteur Jean Rostand-Le Corbusier.  La végétalisation de la Place de la Commune : l'installation de trois canopées</p> <p>La végétalisation du cimetière du bourg et des cours d'écoles</p>	<p>Madame le Maire indique que le site pour la plantation de la micro-forêt n'est pas encore déterminé.</p> <p>Elle précise que le projet de requalification du centre-ville a pour objectifs de repenser les différents espaces et les circulations en lien avec les bailleurs et copropriétés. Il est important que les habitants se réapproprient les espaces. Ce travail prendra plusieurs années. Une consultation est en cours, avec un questionnaire en ligne.</p> <p>La cour de l'école Paul Langevin sera la première végétalisée, d'autres suivront.</p>
--	---	--

<b>Questions diverses</b>			
<b>N° de Fiche</b>	<b>Lieux ou thèmes</b>	<b>Demandes – Propositions - Informations</b>	<b>Réponses</b>
	Lotissement du Clos de la Herse	Un riverain signale une intervention sur l'éclairage public du lotissement et trouve étonnant les ampoules ne soient pas remplacées par des ampoules à éclairage LED	La Ville se renseignera sur les modalités de remplacement de ces ampoules.

Clos de la Herse : rue des Pommiers	Un riverain trouve dommage qu'un nombre important de logements ait été construits sur cette parcelle.	Madame le Maire précise que c'est un terrain privé, si la conformité au PLU est respectée, la Ville ne peut s'y opposer. Elle indique que le PLUm (PLU métropolitain ) récemment adopté pose de nouvelles règles pour éviter le renouvellement de ce type de situation qui n'est plus entendable. Les règles ont été renforcées notamment pour les parcelles situées en « coeur d'ilôt ». B Jallet explique qu'il y a des situations que l'on ne peut pas prévoir et qu'il est nécessaire de raisonner sur le long terme.
Maison divisée au bout de la rue de Charbonnière	Un riverain fait part de sa déception quant à la division de cette habitation qui a perdu de son charme. Il paraît important de protéger les demeures et les jardins remarquables.	B Jallet indique que la Ville, au travers du PLUm, préserve ces propriétés et parcs remarquables
62 rue de la Mairie	Des végétaux, des parterres de la Ville, commencent à empiéter sur le trottoir, une taille serait nécessaire.	La demande est prise en compte. Pour information, la rue de la Mairie sera requalifiée à l'horizon 2025.
132 rue de Charbonnière	La façade de la maison se dégrade avec des risques liés à des chutes de pierres pour les piétons et cyclistes. Des mesures de sécurisation peuvent-elles être prises par la Ville?	Les services procéderont à un contrôle et des mesures seront prises si nécessaire (arrêté de péril, installation de barrières...)
Haies de particuliers qui débordent sur les trottoirs	Un riverain pense qu'il serait bien de faire un rappel à ce sujet dans le bulletin municipal «Regards».	Les services prennent en compte cette proposition.
Carrefour rue du Coin Buffet – rue des Déportés.	Les «stop» de cette rue sont régulièrement grillés.	L'information sera transmise à la Police municipale.
Rue G. Sand et rue M.Genevoix	Une riveraine signale avoir reçu dans sa boîte aux lettres un courrier de sensibilisation rappelant l'interdiction de stationner sur les trottoirs. Or, ce rappel ne semble pas être respecté par tous les riverains.	Madame le Maire précise que la Police municipale passera pour verbaliser les stationnements gênants dans ces deux rues.

	Usine de décarbonatation	Des riverains de la rue de Charbonnière et de la rue du Quiard notent aucune amélioration de la teneur en calcaire depuis la mise en service de l'usine.	F Fradin indique que cette information sera remontée à Orléans Métropole pour vérification.
	Déploiement de la fibre	Des riverains de la rue de Charbonnière font part de leurs difficultés avec les opérateurs pour le raccordement à la fibre de leurs habitations. La même problématique est soulevée par des riverains de la rue de Miramion.	Madame le Maire indique que la Ville organisera une rencontre avec les deux opérateurs en charge du déploiement de la fibre sur la commune pour solutionner cette situation anormale.
	Chantier du Crédit Agricole	Un habitant signale que les véhicules du chantier accèdent au site par la rue de la Borde ce qui génère une dégradation de la voirie.  De plus, si l'entrée des employés se fait à terme côté rue de la Borde, l'absence de trottoirs présentera des risques pour les salariés.	Madame le Maire précise que la Ville sera vigilante quant à l'état des voiries et à la circulation dans le secteur